

Le *Cercle d'Etude des Ouvriers* de Québec voulait de toute son âme, certes, que les unions nationales de cette ville devinssent, le plus tôt possible, des unions vraiment catholiques, mais il avait à détruire, pour arriver à son but, des préjugés innombrables, des craintes puérides et des mensonges odieux. Il importait donc que, tout en affirmant les principes, on eût grand souci de les bien présenter.

Après mûre considération, il fut décidé que la campagne par la parole appuierait sur les affirmations que voici :

1° Loin d'être contre le principe de l'organisation ouvrière, l'Église le proclame, le défend et l'applique elle-même quand elle croit sage de le faire;

2° Le *Cercle d'Etude* n'entend pas changer la forme des unions ouvrières de Québec: celles-ci sont d'une organisation parfaite et la base qui les appuie est la seule vraie ;

3° Ce que nous voulons, c'est que les ouvriers syndiqués tiennent compte, dans leurs décisions, de la doctrine catholique sur le vrai et le faux, le juste et l'injuste, le permis et le défendu ; ce que nous préconisons, c'est qu'ils admettent ne pouvoir mettre de côté la morale et la conscience et c'est qu'ils professent, au contraire, qu'elles doivent leur servir de règle dans toutes leurs délibérations ;

4° Nous estimons, de plus, que l'Église, étant la gardienne autorisée des lois morales et le guide officiel de nos consciences, a le droit, afin de pouvoir exercer son rôle, d'être représentée dans les unions ouvrières. Celles-ci devraient avoir un chapelain et le munir des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

5° La présence d'un chapelain dans les syndicats ouvriers, loin de nuire au but que poursuivent ceux-ci, les aiderait grandement, au contraire, tant auprès des ouvriers et des patrons que des pouvoirs publics eux-mêmes.

(à suivre)

AUBERT DU LAC.

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant "la Semaine Religieuse," lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.